



# en bref



Mesdames, Messieurs,

À l'occasion des dernières élections municipales vous nous avez accordé votre confiance une nouvelle fois, avec une équipe renouvelée et rajeunie.

Au nom de toute l'équipe, je tiens à vous remercier très sincèrement et à vous assurer de tout notre dévouement, notre détermination pour agir.

Toutefois les restrictions budgétaires drastiques imposées, l'effritement des dotations de l'État et des ressources propres, auxquelles baisses s'ajoutent l'augmentation des charges dues à l'obligation de prendre en charge la réforme des rythmes scolaires et les emprunts liés aux nouvelles annuités d'emprunt du Puigmal, rend fragile notre autonomie financière.

C'est pourquoi la rigueur s'impose encore plus, à nous tous dans toutes les lignes budgétaires.

Les travaux prévus seront réalisés le plus possible par les employés municipaux. Seuls, l'aménagement de la Médiathèque-vidéothèque, l'abribus à côté de la Mairie et la démolition de l'ancien garage de Maury seront pour le moment attribués aux entreprises dans le cadre de l'appel d'offres ou la mise en concurrence.

Toutefois nous devons être imaginatifs, agir avec efficacité pour contribuer au développement de notre commune et favoriser la dynamique de notre tissu économique et social afin de gagner les défis qui nous attendent.

**Bon été 2014 à tous.**

## ➤ Réforme des rythmes scolaires

Le décret du 24 janvier 2013, appelé « loi PEILLON », modifié par le décret du 7 mai 2014, prévoit la réforme des rythmes scolaires pour la prochaine rentrée scolaire, que les communes sont obligées de mettre en place. Toutefois, le Conseil Municipal, les parents, les enseignants ont rappelé leur opposition à cette mesure à diverses reprises, car elle n'a pas pour résultat d'atteindre les objectifs vis-à-vis de l'enfant, définis dans les attendus surtout en milieu rural. La commission Enfance et Jeunesse de la CDC (communauté des communes) a réuni l'ensemble des représentants des communes afin de lister les moyens de chacune et de faire le point sur la mise en œuvre de cette réforme.

Suite à cette réunion, un conseil d'école exceptionnel s'est tenu salle de la Mairie le mercredi 28 mai à 18 h 00 pour recueillir les avis des parents d'élèves délégués, des enseignants des écoles maternelle et

primaire ainsi que des représentants de la municipalité.

Devant l'urgence des échéances à mettre en place puisque Monsieur le DASEN (Directeur Administratif des Services de l'Éducation Nationale) a exigé une réponse pour le 3 juin, il a été décidé, en commun accord avec tous les participants de présenter les propositions suivantes.

Les horaires scolaires retenus sont donc de 9 h 00 à 12 h 00 le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi et de 13 h 45 à 16 h 45 les après-midi du lundi, mardi, jeudi.

Des activités seront donc proposées le vendredi après midi de 13 h 45 à 16 h 45 par la Mairie. Le DASEN (Directeur Administratif des Services de l'Éducation Nationale) a répondu favorablement à cette proposition le 28 juin 2014 et a été validée par la CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale) le 2 juillet 2014. Les horaires de la

garderie après le temps scolaire sont maintenus dans les mêmes conditions.

En conséquence la commission enfance-jeunesse du Conseil Municipal va travailler sur le projet TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sur les bases de l'initiation sportive, culturelle et patrimoniale, mais aussi sur l'environnement et le patrimoine et la nutrition en fonction des compétences disponibles sur ce territoire.

Ce projet sera adressé à Monsieur le DASEN (Directeur Administratif des Services de l'Éducation Nationale) dès sa validation pour information.

Les participations de la CAF étant liées aux revenus des familles et le Conseil Municipal ne souhaitant pas rendre à l'école publique « un esprit censitaire », il a été décidé de la gratuité de cette organisation. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier.



# Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de SAILLAGOUSE  
élu le 23 mars 2014

1<sup>er</sup> rang (de gauche à droite) : Alain Cayzac, Joëlle Urrutia-Calvet, Christian Sanchez, Sophie Baudart-Bazan (2<sup>e</sup> Adjointe), Georges Armengol (Maire), Caddy Cruz-Gramoli, Corinne Tropée-Mahot, Brigitte Girou-Farrero

2<sup>e</sup> rang (de gauche à droite) : Mariano Garcia, Claudine Quintane-Caillois, Claude Alazet, Manuel Morales, Serge Rannou (1<sup>er</sup> Adjoint), Laurent Sanna, Roger Domenech

Sont élus à la Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne » : Georges Armengol, Roger Domenech, Sophie Bazan, Joëlle Urrutia (et Laurent Sanna)

## Délégués à l'intercommunalité

- ✓ : titulaire
- : suppléant

	ALAZET	ARMENGOL	BAZAN	CAILLOUS	CAYZAC	DOMENECH	FARRERO	GARCIA	GRAMOLI	MAHOT	MORALES	RANNOU	SANCHEZ	SANNA	URRUTIA
S.I.V.M. Haute Vallée du Sègre												✓	✓		●
SYDEEL Synd. Electricité	✓	●						✓						✓	
Syndicat Télévision						●									
Syndicat Abattoirs		✓							✓		✓				
Synd. Transports Scolaires					✓										
Syndicat Intercom. du Puigmal						●									
Charte Intercom. de Cerdagne			✓							●					
Assoc. Chantier Insertion				✓							●				
PAYS Terres Romanes					✓									●	✓
CDC Pyrénées Cerdagne		✓	✓			✓								✓	
Syndicat Mixte VOIRIE		✓												●	
Parc Naturel Régional					✓	✓					●			●	
C.L.E.T.C. (CDC)							●	✓						✓	
C.I.I.D. (CDC)							●							✓	
Syndicat langue Catalan	✓			●											
Féd. Communes forestières					✓								●		
Défense												✓			
C.C.A.S.			✓				✓	✓					✓		
Comité Rivière		✓											✓		



## Inaugurations

Le 25 janvier dernier, en présence de M. le Préfet, M<sup>me</sup> la Sous-Préfète, M<sup>me</sup> Neuville, Députée et aujourd'hui secrétaire d'État, M<sup>me</sup> Malherbe, Présidente du Conseil Général, ont été inaugurés les travaux de la salle polyvalente François Ester, la mise en sécurité de la Route de Llo, les logements de Roussillon Habitat et l'Espace Jordi Pere Cerdà (Antoine Cayrol). Cet aménagement a été complété avec les travaux de la place. Cette partie du cœur du village s'en trouve valorisée avec une expo permanente rue du Torrent, composée de photos du pastoralisme et du village « fa temps ».



## Coupes De Bois

La commune envisage de mettre à la vente des coupes de bois en forêt communale de Saillagouse, Route d'Eyne. Les personnes intéressées sont priées de se faire inscrire en mairie.  
N.B. : les particuliers ayant eu un lot attribué en 2013 et non coupé en octobre 2014 ne seront pas prioritaires.



## Espace Culturel Jordi Pere Cerdà

Lors d'un précédent bulletin, nous vous avons présenté le projet de réalisation de la future médiathèque Jordi Pere Cerdà, en réaménageant la salle de cinéma et la bibliothèque. Les financements sont enfin acquis et suite à l'appel d'offres, les entreprises retenues sont : Renovbat, Saper, Alu Cerdagne Capcir, Baillès André, ACD, Fabelec et Paino. Les travaux ont commencé le 15 juillet. La médiathèque, vidéothèque, au-delà de la mise en réseau des bibliothèques, doit être un élément essentiel pour développer les activités culturelles auprès de nos jeunes scolaires lors de l'organisation des nouveaux rythmes scolaires (TAP).



# Commissions Municipales

Le Maire et les Adjoints sont invités à toutes les commissions

COMMISSION	RESPONSABLE	MEMBRES
FINANCES, BUDGET, BASES FISCALES	M. ARMENGOL	LE CONSEIL MUNICIPAL
URBANISME - TRAVAUX - VOIRIE	M. RANNOU	M. SANNA
AMÉNAGEMENT - DEV. DURABLE		
Urbanisme - Droit des sols	M. SANNA	MM. MORALES DOMENECH GARCIA M <sup>me</sup> FARRERO
Travaux	M. MORALES	MM. GARCIA SANCHEZ CAYZAC SANNA
Voirie		MM. SANNA MORALES
Développement Durable		MM. SANNA CAYZAC DOMENECH M <sup>me</sup> URRUTIA
AGRICULTURE, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT, CHEMINS RANDO		
Agriculture	M <sup>me</sup> BAZAN	M <sup>me</sup> URRUTIA (+ agriculteurs et Chambre Agriculture)
Cadre de vie - Environnement	M <sup>me</sup> BAZAN	MM. SANNA GARCIA CAYZAC M <sup>me</sup> MAHOT CAILLOUS URRUTIA GRAMOLI
Chemins de rando	M. SANCHEZ	MM. MORALES SANNA M <sup>me</sup> MAHOT (+ M. ROMERO)
ÉCOLES ENFANCE JEUNESSE SENIORS	M <sup>me</sup> BAZAN	
École enfance jeunesse		M <sup>me</sup> GRAMOLI URRUTIA
Seniors		MM. DOMENECH CAYZAC M <sup>me</sup> MAHOT
Crèche		M <sup>me</sup> BAZAN M. SANNA
VIE ASSOCIATIVE - ANIMATIONS	M <sup>me</sup> GRAMOLI	MM. CAYZAC SANNA GARCIA M <sup>me</sup> ALAZET GRAMOLI CAILLOUS
CULTURE - PATRIMOINE		M <sup>me</sup> BAZAN GRAMOLI ALAZET
COMMUNICATION	M <sup>me</sup> URRUTIA	TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL
CAO COMMISSION APPEL OFFRES	3 titulaires	MM. SANNA DOMENECH M <sup>me</sup> MAHOT
Président : M. le Maire	3 suppléants	MM. RANNOU MORALES M <sup>me</sup> FARRERO
C.C.A.S. : Centre Communal d'Action Sociale	M. le Maire	4 du CM : M <sup>me</sup> Bazan Ferrero Mrs Garcia Rannou 4 hors CM : M. et M <sup>me</sup> Gérémiás, M <sup>me</sup> Gonzalez, M <sup>me</sup> Cassant



## Réaménagement Mairie

Vous avez très certainement remarqué que la porte d'entrée de la mairie avait changé de place. L'accueil se situe dorénavant au centre du bâtiment, le public peut ainsi accéder directement à la centrale des passeports (sans passer par les bureaux). Le secrétariat général et la comptabilité sont maintenant installés au rez-de-chaussée, ce qui facilite la gestion administrative de tous les services. Le Maire et les élus disposent également d'un bureau en rez-de-chaussée. Enfin, une petite salle de réunion a été créée et permettra essentiellement d'accueillir les réunions du Conseil Municipal.

## Déménagement service Urbanisme de la Communauté de Communes

Jusqu'à présent, le service Urbanisme de la Communauté de Communes était situé dans l'ancienne maison « Delvalle », rue des Fontêtes. Déjà à l'étroit au rez-de-chaussée de ce bâtiment, le service Urbanisme et voirie a vu sa masse de travail s'accroître avec l'arrivée de nouvelles communes au sein de cette structure intercommunale.

Il y avait donc urgence à étudier de nouveaux locaux. C'est chose faite avec l'aménagement du 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne maison « Rigole », au-dessus de la crèche halte-garderie « les Galopins », rue du Torrent.

Ce service assure l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations de travaux) mais aussi le conseil lors des révisions et modifications des PLU, pour le compte des communes ainsi que la gestion des voiries communales et la signalétique.

## Stationnements et Circulation

Le Conseil Municipal nouvellement élu s'est immédiatement mis au travail et a proposé de répondre à certaines attentes : réalisation de stationnements et organisation de la circulation.

Ainsi, lors de la réunion publique du 22 mai dernier, ces projets ont été présentés :

- réalisation de 6 stationnements en épi derrière l'église, route d'Estavar
- réalisation de 6 stationnements rue de la Prade, en descendant à droite
- création d'un cheminement piéton rue de la Prade, en descendant, côté gauche (le long de la rivière) ce qui implique de rendre cette rue à sens unique du croisement avec la rue du Torrent à la rue de la Couloumine
- place du Roser : création de 3 stationnements minute (devant la Communauté de Communes), le long de la rivière
- place du Roser : matérialisation au sol de 12 stationnements (ce qui permettra aux véhicules de mieux se garer)
- place du Roser : pose de barrières le long de la route de Lio à gauche, pour éviter que les véhicules ne stationnent « à cheval » sur le trottoir et sur la route
- à l'étude, création de 2 stationnements minute rue de la Prade, le long du mur de l'ancienne colonie Notre Dame (le mur sera d'ailleurs enlevé)

Les projets présentés ont reçu un très bon accueil, le public a proposé que d'autres secteurs soient aussi examinés pour être réaménagés, dont la Route d'Estavar. Lors d'un prochain bulletin et suivant l'avancement du dossier, ce secteur sera présenté.

## État civil

**DÈCÈS :** Louis BANET nous a quitté en ce début d'année. Mais aussi Pierre GAVAGNACH, Nuria MARTY, Marcel PEYTAVI (Maire de Latour de Carol)

Nous renouvelons nos très sincères condoléances à toutes les familles affectées par le départ d'un proche.

**NAISSANCES :** alors que des familles se sont agrandies avec l'arrivée de...

Maëlys MARTY, Luce DRAPERI, Maëli MUNOZ  
Lola VERA, Hugo EYCHENNE, Matéo VILLERET-CAPELL

**MARIAGES :** et que d'autres ont uni leurs destinées...

Fleur CANDILLE et Jean-Bernard TESSIER

Tzvetelina SABKOVA et Hervé HILAIRE (un grand merci pour le don remis lors de la cérémonie).

Nous adressons nos très sincères félicitations aux heureux mariés.

## ➤ Autorisations de brûlage

La Préfecture communique (arrêté préfectoral n° 2013238-0011 du 26 août 2013)

### Les déchets verts se déclinent en deux « catégories » :

- Ceux issus de la tonte des pelouses, taille des haies et arbustes : il est interdit de les brûler. Les propriétaires ou professionnels doivent les amener à la déchetterie de Ur.
- Ceux issus des opérations de débroussaillage pour assurer la protection contre les incendies de forêt sont soumis à une demande d'autorisation de brûlage. (voir procédure ci-dessous).

### L'arrêté préfectoral précité rappelle :

**Article 3 :** « les propriétaires ont l'obligation de débroussailler et de maintenir en état débroussaillé leurs terrains situés à moins de 200 mètres des bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations ou reboisements... »

**Article 5 :** « si les intéressés n'exécutent pas les travaux prescrits, la commune concernée y pourvoit d'office après mise en demeure du propriétaire et à la charge de celui-ci ».

**Article 18 :** « il est défendu à toute personne, y compris les propriétaires, d'allumer du feu :

- Toute l'année par vent fort (supérieur à 40 km/h)

- Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre

- En cas de risque exceptionnel (déterminé par arrêté préfectoral)

### Procédure d'incinération des végétaux coupés (ou sur pied) suite aux opérations de débroussaillage :

- Déclaration préalable (soit remplir l'imprimé de demande en mairie, soit formuler la demande par télédéclaration sur internet : [www.autorisation-brulage66.com](http://www.autorisation-brulage66.com))
- Mise à feu par temps calme
- Présence sur les lieux de deux personnes au moins (avec téléphone mobile)
- Le tas à brûler ne doit pas présenter de risque de propagation
- Prévoir une bande incombustible de 3 m autour du feu. Terrain alentour débroussaillé sur 10 mètres
- Disposer à proximité d'une réserve d'eau suffisante et d'un moyen de lutte adapté
- Veiller à ce que les fumées ne soient pas rabattues sur une voie de circulation.
- L'incinération doit débuter avant 10 heures et se terminer au plus tard 1 heure avant l'heure légale du coucher du soleil. Extinction complète des braises à l'eau avant d'abandonner le foyer.

## ➤ Les déchets : parlons-en

Chaque année, les particuliers et les professionnels (commerçants, artisans, professions libérales) règlent la redevance « ordures ménagères » d'un montant de 125 € auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Haute Vallée du Sègre. Cette redevance correspond au ramassage des ordures ménagères et déchets « administratifs » des professionnels. En aucun cas, elle n'inclut les déchets des entreprises (issus de l'activité professionnelle de chacun comme par exemple les seringues des infirmiers, les batteries ou pneus ou pièces auto des garages, les chutes de bois des menuisiers, les gravats de chantier, les cartons...).

Article L.541-2 du Code de l'Environnement : « toute entreprise productrice ou détentrice de déchets a l'obligation d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion en conformité à la réglementation. Elle est responsable de la gestion des déchets jusqu'à leur élimination ou leur valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré pour traitement à un tiers. Elle doit également s'assurer que la personne à qui elle les remet est autorisée à les prendre en charge ».

Aussi, nous comptons sur votre civisme pour ne pas entreposer vos déchets d'entreprise dans ou autour des containers « ordures ménagères ».

Des procès-verbaux seront dressés en vue d'une verbalisation.

### ■ Ramassage des déchets verts

Les déchets verts sont à déposer à la déchetterie de Ur du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h (en aucun cas, ils ne doivent être jetés dans les bacs à ordures ménagères).

Dans le cas où vous n'avez pas de moyens matériels pour amener ces déchets, la commune a mis en place un ramassage « au porte à porte » desdits déchets tous les lundis de 14 h à 17 H, du 26 mai au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Pour cela, il est nécessaire : d'informer la mairie (04 68 04 72 89) le lundi matin au plus tard que vous déposerez des sacs déchets verts et préciser votre adresse ; de déposer les déchets verts EXCLUSIVEMENT dans des sacs-poubelles ouverts, devant votre maison (pour les petites branches, faire des fagots)

ATTENTION : les sacs fermés ou ne contenant pas exclusivement des déchets verts (pelouses, branches, feuilles...) ne seront pas ramassés. Cette mesure ne concerne que les particuliers. Les entreprises doivent aller directement à la déchetterie.

### ■ Les encombrants

À compter du 5 juin 2014, les encombrants (appelés communément « monstres ») seront ramassés par l'entreprise VILLAR, tous les 1<sup>ers</sup> jeudis de chaque mois. Sont exclus des encombrants tous les déchets provenant des chantiers, comme les gravats ou les sanitaires (WC, douches, lavabos...). Contacter la mairie au plus tard le mercredi précédant le 1<sup>er</sup> jeudi du mois.

## ➤ Communauté de Communes « Pyrénées Cerdagne »

Dans la continuité de l'élection communale Georges ARMENGOL a été élu vice-Président au Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes et réélu à la Présidence de la Communauté de Communes « Pyrénées Cerdagne ».

Cette dernière collectivité qui représente maintenant 19 communes est la clef de voûte pour mettre en musique un projet de territoire dont l'aménagement du territoire, le développement économique, le tourisme, l'économie solidaire et l'environnement sont les ingrédients indispensables de cette équation. Une nouvelle équipe s'est mise en place autour du Président et immédiatement mise au travail sur les chantiers que sont :

- L'étude et la prise en charge de nouvelles compétences (ordures ménagères, petite enfance, périscolaire)
- L'intervention de la communauté de communes dans l'économie hivernale, la santé et les services à la population et aux communes membres
- La gestion partagée de l'eau.

Mutualisation, développement, gestion de nos ressources au profit de l'emploi seront les maîtres mots de cette mandature.



## ➤ Réalisation d'un abri bus

Comme cela avait été évoqué dans nos précédents bulletins, le projet de réalisation d'un abri bus à côté de la mairie va voir le jour. Les travaux ont commencé au mois de juin, les entreprises choisies pour cette réalisation sont Codiaz pour la maçonnerie et Fusteria Coro pour la menuiserie, toutes deux installées sur la zone d'activités. Ainsi, dès la rentrée, nos jeunes élèves pourront s'abriter soit dans cet abri, soit dans le préau de l'école primaire. L'aménagement de l'espace dénommé « parking de Maury » est en cours d'étude.